Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

produit:

Traffic Film Remover

Date de

Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

Remplace: UDS000030 20170629

Ref.Nr.: UDS000030_2_20191206 (FR)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Traffic Film Remover

Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe byba Touwslagerstraat 1 9240 Zele Belgium

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Traffic Film Remover

Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

produit : Ref.Nr.:

UDS000030_2_20191206 (FR)

Remplace: UDS000030_20170629

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé: Lésions oculaires graves, catégorie 1 Provoque des lésions oculaires graves.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement: Non-classifié

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Autres dangers: Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux

détergents:

agents de surface amphotères < 5 %

agents de surface non ioniques < 5 %

parfums

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Traffic Film Remover Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

produit: Ref.Nr.:

UDS000030_2_20191206 (FR)

Remplace: UDS000030 20170629

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Alcolhol C10, ethoxylated	-	26183-52- 8	500- 046-6	1-5	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H318	F,X
Diphosphoric acid, tetrapotassiumsalt	01-2119489369-18	7320-34-5	230- 785-7	1-5	Eye Irrit. 2	H319	
Explication des notes							
F: Non enregistré, du au statut de polymère (Liste de substances qualifiées de « No longer polymer » - directive 92/32/EEC)							
V · SCI / (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008							

X : SCL (limites de concentration spécifiques)conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Peut entraîner irritation. Symptômes: maux de gorge, toux. Peut causer des troubles gastro-intestinaux Ingestion: Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements. Contact avec la peau: Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur. Risque de lésions oculaires graves. Contact avec les yeux :

Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction



^{(*} Explication des phrases: chapitre 16)

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Traffic Film Remover

Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

produit: Ref.Nr.:

UDS000030_2_20191206 (FR)

Remplace: UDS000030 20170629

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées Porter un appareil respiratoire

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Traffic Film Remover

Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

produit: Ref.Nr.:

UDS000030_2_20191206 (FR)

Remplace: UDS000030 20170629

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition:

Pas de renseignements disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

> yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz (type ABEK)

la peau et les mains : Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits

chimiques (norme EN 374).

La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les

gants.

Gants recommandés: (néoprène)

les yeux: Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide. couleur: Jaune.

odeur: Odeur caractéristique.

pH: 11.15 Point/intervalle d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Non applicable. Vitesse d'évaporation : Non connu.

Limites d'explosion: limite supérieure :

Non connu.

limite inférieure : Non connu.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Ref.Nr.:

Traffic Film Remover

Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

produit:

UDS000030_2_20191206 (FR)

Remplace: UDS000030_20170629

Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative: 1.09 g/cm³ (à 20°C). **Hydrosolubilité**: Soluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C Viscosité : Non connu.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

10.4. Conditions à éviter

chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves.		
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas		



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Traffic Film Remover Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

produit: Ref.Nr.:

UDS000030_2_20191206 (FR)

Remplace: UDS000030_20170629

mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation: Peut entraîner irritation.

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Contact avec la peau: Peut entraîner irritation.

Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Alcolhol C10, ethoxylated	26183-52-8	LD50 oral rat	1000 mg/kg
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Alcolhol C10, ethoxylated	26183-52-8	IC50 algues	< 47 mg/l
		LC50 poisson	< 7 mg/l
		EC50 daphnie	5.3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Traffic Film Remover

Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

produit: Ref.Nr.:

UDS000030_2_20191206 (FR)

Remplace: UDS000030 20170629

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: Non classifié comme dangeureux pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: Non applicable. Non applicable. Risque subsidiaire: ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour Non l'environnement: IMDG - Polluant marine No



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Traffic Film Remover Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

produit: Ref.Nr.:

UDS000030_2_20191206 (FR)

Remplace: UDS000030 20170629

IATA/ICAO - Dangereux pour

l'environnement:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	Non applicable.
IMDG - Ems:	Non applicable.
IATA/ICAO - PAX:	Non applicable.
IATA/ICAO - CAO	Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de

danger:

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

REVISIONS DANS LE

CHAPITRE:

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.



Fiche de sécurité Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Traffic Film Remover Date de création/révision 06.12.19 Version : 3.0

